

COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du
conseil municipal

Séance du 07 mai 2024



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	25
Nombre de votants	20

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt avril deux mil vingt trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Benoît BAILLET, 1^{er} Adjoint

Présents : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, C. CAVAILLES, A. COLSON, M. T. de GOULET, C. GLEIZES, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, V. PHILIPPE, O. ROMAN, R. SAINTOT, L. SAUD, B. TELLIER, C. VIGO

Pouvoirs :

G. HANOUILLE donne pouvoir à B. BEDOS

S. BONNET donne pouvoir à C. VIGO

G. MANCUSO donne pouvoir à O. ROMAN

E. FAUCHOUX donne pouvoir à J. L. MICHEL

Absents :

F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, F. RICHARD – TRINQUIER, M. PEREDES, S. VEIGALIER

Secrétaire de séance : Valérie BOCCASSINO

Objet : Subventions de fonctionnement aux associations

Vu Le Code Général des Collectivités,

Vu la délibération n°D2024 - 021 en date du 02 avril 2024 portant approbation du Budget Primitif 2024 ;

Vu l'avis des commissions « Finances » et « Vie Associative » en date du 09 avril 2024 ;

Considérant les demandes de subventions reçues de la part des associations locales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

(il est précisé que B. BAILLET et A. COLSON ne prennent pas part au vote concernant l'Association Jean Paul BOYER et que P. MEGE ne prend pas part au vote concernant le Club Taurin),

Article 1 : approuve l'attribution des subventions 2023 comme suit :

Associations	Libellé	2024
Délégation "Enfance Jeunesse" - Rapporteur Cyrille GLEIZES		
ODYSSEE	SUBVENTION	65 232.00
ODYSSEE – ENERGIE	SUBVENTION	1 700.00
BALLON ROUGE CRECHE	SUBVENTION	42 510.00
BALLON ROUGE CRECHE – ENERGIE	SUBVENTION	1 700.00
EVEILS EMOIS	SUBVENTION	100.00
OCCE ECOLE MATERNELLE	SUBVENTION	383.00
OCCE ECOLE ELEMENTAIRE	SUBVENTION	887.00
Délégation "Culture" - Rapporteur Valérie PHILIPPE		
ECOLE DE MUSIQUE	SUBVENTION	9 500.00
BIBLIOTHEQUE REDESSANNAISE	SUBVENTION	0.00
ECHIQUIER CLUB REDESSAN	SUBVENTION	0.00
JEAN PAUL BOYER CULTURE ET CINEMA	SUBVENTION	150.00
JEAN PAUL BOYER CULTURE ET CINEMA	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « 10 ANS »	500.00
RAP S ODY SWING	SUBVENTION	300.00
Délégation "Affaires sociales" - Rapporteur Céline VIGO		
AMIS REUNIS CLUB 3E AGE	SUBVENTION	150.00
Délégation "Salubrité et sécurité publiques" - Rapporteur Paul MEGE		
ADRA	SUBVENTION SOUMISE A CONVENTIONNEMENT	1 550.00
PREVENTION ROUTIERE 30	SUBVENTION	150.00
Délégation "Sports et Festivités" - Rapporteur Olivier ROMAN		
VETERANS REDESSANNAIS	SUBVENTION	50.00
CLOR HAND BALL CLUB	SUBVENTION	380.00
NEW DANCE	SUBVENTION	380.00
ASTR TENNIS	SUBVENTION	760.00
CHASSE DIANE REDESSANAISE	SUBVENTION	0.00
ASSOCIATION GYM SPORTS LOISIRS R	SUBVENTION	250.00
JEUNESSE REDESSANNAISE	SUBVENTION	600.00
OLYMPIC CLUB REDESSANNAIS	SUBVENTION	6 850.00

CLUB TAURIN LE TORIL CHENAUX MARC	SUBVENTION	700.00
ESPRIT DES 3 PILIERS TAI JIT SU	SUBVENTION	450.00
SPORTING FIGHT CLUB KARATE	SUBVENTION	0.00
SAKURA BUDO CLUB	SUBVENTION	450.00
COMITE DES FETES	SUBVENTION	19 000.00
ASTR TENNIS	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « 40 ANS »	500.00
Comité de Jumelage - Rapporteur Fabienne RICHARD - TRINQUIER		
COMITE JUMELAGE	SUBVENTION	1 500.00
Délégation « Développement Durable » - Rapporteur Brigitte TELLIER		
ARROSOIR ET COCCINELLE	SUBVENTION	150.00
NATUROPTIMMA	SUBVENTION	100.00
TOTAL		156 932.00

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER


Maire de REDESSAN 

<i>Publicité</i>	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	

REÇU EN PREFECTURE

le 13/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002116-20240507-D2024_038-D